Accord Canada—Nouvelle-Écosse

L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté la loi provinciale visant à mettre en oeuvre l'accord qu'il a conclu avec le gouvernement fédéral. Je demande à la Chambre d'emboîter le pas et d'adopter cet important projet de loi, qui va faire encore progresser le Canada sur la voie de la réconciliation nationale et de la concrétisation des avantages qui vont découler de l'accord.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-75, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-écosse sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes.

Il y a des mois que nous étudions ce projet de loi et je pense qu'il satisfera tout le monde en Nouvelle-Écosse. J'en suis très heureux. Je voudrais remercier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) pour avoir accepté cet amendement. Je crois que nous devons probablement cette politique à son secrétaire parlementaire (M. Shields) que je voudrais donc remercier aussi.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Durant les audiences du comité législatif, on nous a fait remarquer qu'on pouvait améliorer considérablement ce projet de loi en y ajoutant un amendement pour protéger les abondantes ressources halieutiques du banc Georges. Le projet de loi ne visait à l'origine que la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers, mais des représentants de l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse ont mis en évidence le fait que la protection de la pêche était aussi importante que la gestion des ressources pétrolières et gazières et qu'il fallait en tenir compte dans le cadre du projet de loi. Je pense qu'ils ont raison.

Je désire remercier aussi les représentants de l'industrie de la pêche qui ont comparu devant le comité et surtout l'organisation NORIG, pour son exposé très pertinent et très approfondi et pour l'appui qu'elle a donné aux membres du comité.

L'un des sept principaux objectifs de l'accord signé le 26 août 1986 auquel le projet de loi se rapporte, était le suivant: «Promouvoir la mise en valeur rapide des ressources pétrolières extracôtières au profit du Canada dans son ensemble et de la Nouvelle-Écosse en particulier.» Dans cet énoncé, on ne tenait pas compte du fait que la Nouvelle-Écosse possède une ressource traditionnelle, qui est la pêche.

Pour agir à l'avantage du Canada dans son ensemble et de la Nouvelle-Écosse en particulier, nous devons accorder une attention particulière à la pêche. Le banc Georges est l'une des plus riches pêcheries au monde. Il a une extrême importance pour la province. Il est de loin plus productif que toute autre pêcherie du monde, ce qui n'est pas peu dire.

Six mille habitants de la province dépendent de l'industrie de la pêche directement liée au banc Georges. Les forages dans le band Georges peuvent avoir des répercussions très graves sur la qualité de la vie en Nouvelle-Écosse. Cela explique cet amendement qui impose un moratoire de 12 ans sur la prospection et la mise en valeur du pétrole et du gaz du côté canadien

du banc Georges. L'amendement prévoit également l'établissement d'un comité qui, au plus tard le 1er janvier 1996, fera rapport sur l'impact environnemental et socio-économique des activités de prospection et de forage dans cette région.

Le projet de loi C-75 a permis au comité législatif de la Chambre des communes de se rendre compte des besoins de la région, de prévoir la meilleure utilisation possible des ressources extracôtières, y compris la pêche, et d'établir un organisme impartial qui entendra les parties dont les opinions diffèrent quant à la gestion des ressources extracôtières.

Nous avons maintenant établi un cadre qui puisse satisfaire tous les Canadiens. Cela ne fera pas le bonheur de certains, bien sûr, mais les bases que nous avons jetées sont équitables, notamment pour le secteur des pêches de la Nouvelle-Écosse.

La situation à propos du Banc Georges a fait ressortir trois facteurs déterminants lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant le développement et la gestion des ressources, soit les préoccupations socio-économiques, les données scientifiques et les objectifs politiques de la population.

La mesure à l'étude fournit un mécanisme viable pour la coopération fédérale-provinciale touchant la gestion des ressources pétrolières extracôtières. Ainsi que je l'ai dit dans mon discours de deuxième lecture, ce mécanisme sera peu utilisé puisqu'il ne se fait pas actuellement de travaux de développement. En l'absence d'une politique cohérente de l'énergie, le gouvernement n'a pris que des initiatives ponctuelles dont on ignore si elles seront, à long terme, dans l'intérêt des Canadiens. Voilà pourquoi ces importantes dispositions ne figuraient pas dans le projet de loi initial.

En outre, le gouvernement a beau, en matière de ressources énergétiques, vouloir «protéger, préserver et promouvoir la sécurité des approvisionnements à l'échelle nationale», cet objectif sera assujetti aux dispositions de l'accord de libreéchange.

Il y a fort à parier que le développement des ressources extracôtières dépendra des décisions prises par les multinationales américaines qui tendent plutôt à approvisionner les marchés américains qu'à satisfaire les besoins futurs des Canadiens. Je n'y vois rien de mal. Les multinationales ont joué un rôle de premier plan dans le développement énergétique pétrolier et gazier de notre pays, ce pour quoi les Canadiens devraient les féliciter et les remercier.

Il y a toutefois des limites. On ne peut pas s'attendre à ce que les pétrolières, multinationales et autres, agissent dans l'intérêt du secteur des pêches de la Nouvelle-Écosse. Il va de soi que les sociétés pétrolières ont leurs intérêts à protéger. Les pêcheurs et les entreprises de pêche ont aussi les leurs. C'est pourquoi il importe au plus haut point que, au Canada, les divers niveaux de gouvernement penchent dans des situations comme celle-ci en faveur des Canadiens et veillent aux intérêts des gens et de leurs régions. C'est ce que font les amendements qui ont été présentés ici ce soir à la Chambre des communes à l'étape du rapport. Je suis content du projet de loi. Compte tenu de ces amendements, il a certes l'appui de mon parti.